Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 25/01/2023
ID : 037-200043065-20230118-2023_08DB-AR

République Française – Département d'Indre-et-Loire

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le dix-huit janvier deux mille vingt-trois à dix-huit heures au Centre culturel – Rue Ville David à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

**Présents :** Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Pascal DUPRÉ, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

**Absents :** Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Pascal GASNIER.

| Date de la convocation | Nombre de conseillers au moment du vote | | Résultats du vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 12/01/2023 | En exercice : 16 | Présents : 12 | Pour : 12 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

**Décision du Bureau n°2023-08 du 18 janvier 2023**

**Développement économique, tourisme et numérique**
**Pépinière d'entreprises - Domiciliation commerciale - SARL Wine Trotters**

***Monsieur Pascal DUPRÉ, Vice-Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la décision suivante.***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5211-10 ;
**Vu** la délibération du conseil communautaire du 03 septembre 2020, aux termes de laquelle le conseil délègue notamment au bureau le pouvoir d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à la conclusion et la révision de louages pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
**Vu** les tarifs validés par la délibération n°2022-12-16 du Conseil communautaire du 08 décembre 2022,

**Considérant** que la Communauté de communes du val d'Amboise a mis en place une pépinière d'entreprises sur le parc d'activités « Le Prieuré » à Pocé-sur-Cisse. La pépinière est une structure qui propose aux entreprises porteuses de projets, nouvellement créées ou en développement, un accueil, un hébergement, des services mutualisés et un accompagnement personnalisé. L'ensemble du bâtiment d'une surface de 1 200 m² met à disposition des bureaux à la location et des ateliers ainsi qu'un service de domiciliation via la location de boites aux lettres. Lors du conseil communautaire du 11 mars 2013 (délibération n°2013-03-11), le fonctionnement de cette structure a été précisé et les tarifs ont été votés.

**Considérant** la société « Wine Trotters » de Madame Myriam Bridon et Monsieur Gael Martin qui est en phase de création, et qui sera spécialisée dans l'organisation des excursions viticoles, proposant des journées de découverte œnologique (ou Wine Tours) sur mesure, uniquement privatives, destinées à une clientèle passionnée de vin et de gastronomie. Les activités seront réalisées depuis leur domicile. Cependant, les deux co-gérants de la société souhaitent domicilier leur entreprise à la Pep'it.

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 25/01/2023
ID : 037-200043065-20230118-2023_08DB-AR

Sur le plan financier, l'étude financière prévisionnelle pour l'année 2023 et 2024 se présente comme suit :

Année 2023
- Chiffre d'affaires : 84 102 €
- Résultat de l'année : 9 518 €

Année 2024
- Chiffre d'affaires : 153 301 €
- Résultat de l'année : 14 963 €

Afin de mener à bien ce projet de création, les dirigeants de la société sollicitent la Pep'it pour une demande de domiciliation commerciale simple. La pépinière d'entreprises propose un service de domiciliation commerciale aux entreprises sous forme de location de boîte aux lettres.

**Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** la conclusion d'une domiciliation commerciale avec Mme Myriam Bridon et M. Gael Martin ou toute personne, représentant la société « Wine Trotters » aux conditions suivantes :
  Location d'une boîte aux lettres au loyer mensuel hors taxes de 45 euros (quarante-cinq euros), correspondant aux tarifs de la pépinière d'entreprises en vigueur et majorée de la TVA en vigueur
  Prise à effet le 01 février 2023
  Durée : 12 mois (renouvelable par tacite reconduction)

- **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Président

Thierry BOUTARD

VAL D'AMBOISE • COMMUNAUTÉ DE COMMUNES •

Signé par : Thierry BOUTARD
Date : 24/01/2023
Qualité : CCVA - Président Thierry Boutard